

**Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de la Restauration /
Direction des Ressources Humaines**

REF : DRH2011015

Signataire : BC/SL

OBJET : personnel communal : recrutement d'un chirurgien dentiste au centre municipal de santé à compter du 1er juin 2011 pour 3 ans.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n° 836 634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84 – 53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88- 145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, notamment ses articles 2 à 4,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 novembre 1977 créant des emplois de médecins,

Vu la déclaration de vacance de poste au CIGPC – 2011 – 04 – 04931 exécutoire le 7 avril 2011 effectuée auprès du Centre Inter - Départemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région Ile de France,

Considérant la nature des fonctions spécifiques de chirurgien dentiste au Centre Municipal de santé et la nécessité de recruter un chirurgien dentiste disposant d'une expérience confirmée dans ce domaine, suite à un départ en retraite.

Vu le budget communal

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter pour 3 ans un chirurgien dentiste à compter du 1^{er} juin 2011 dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 précitée

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement

DIT que la rémunération de ce chirurgien dentiste sera calculée sur la base de 64.62 € par vacation de 2 heures

Le Maire

Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 20/05/2011

Publié le : 19/05/2011

Certifié exécutoire le : 20/05/2011